

LE DOSSIER DU MOIS DE L'ARTIAS

FORJAD: l'insertion des jeunes adultes à l'aide sociale par la formation professionnelle

Dossier préparé par:

Mme Isabelle Von Muralt, chargée de recherches et

Antonello Spagnolo, adjoint au Secrétariat général du Département de la santé et de l'action sociale (DSAS), responsable du projet FORJAD.

Août 2007

Avertissement: *Le contenu des «dossiers du mois» de l'ARTIAS n'engage que leurs auteur-es*

RESUME

Pour faire face à l'augmentation du nombre de jeunes bénéficiaires de l'aide sociale, le Canton de Vaud a lancé le projet FORJAD. Cette expérience pilote permet à de jeunes adultes connaissant une situation sociale particulièrement difficile de se former tout en bénéficiant du minimum vital et de la prise en charge des frais de formation jusqu'au terme de celle-ci.

RIASSUNTO

Per far fronte all'aumento del numero di giovani beneficiari dell'assistenza sociale, il Canton Vaud a lanciato il progetto FORJAD. Questa esperienza pilota permette a dei giovani adulti che si trovano in una situazione sociale particolarmente difficile di formarsi beneficiando del minimo vitale e del rimborso dei costi di formazione fino alla sua conclusione.

1. Introduction

1.1. Contexte

Depuis une dizaine d'années, on constate une dégradation progressive de la situation des jeunes adultes de 18 à 25 ans, comme en témoigne l'augmentation du nombre d'entre eux qui émargent à l'aide sociale. En Suisse, 3% de l'ensemble de la population bénéficie de l'aide sociale; si l'on affine cette analyse par tranches d'âge, on constate que le groupe d'âge des 18-25 ans est, après les enfants (4,4%), celui qui présente le taux de bénéficiaires de l'aide sociale le plus élevé, soit 3,9%¹. Dans le canton de Vaud, on comptait à fin avril 2007 pas moins de 1'900 jeunes entre 18 à 25 ans au Revenu d'Insertion (RI), soit 400 de plus qu'en 2004 (+26%).

Les problèmes affectant les jeunes adultes en difficulté (JAD) se caractérisent par leur enchevêtrement et leur aspect multidimensionnel. Parmi les causes structurelles de ce phénomène, on peut citer un marché du travail devenu extrêmement sélectif, un nombre de places d'apprentissage qui, bien qu'en augmentation, ne parvient pas à compenser l'évolution démographique, ainsi qu'une évolution sociale à l'origine d'un accroissement des ruptures familiales. L'un des traits dominant des jeunes adultes marginalisés est le cumul de difficultés (professionnelles, scolaires, de santé et sociales) résultant d'un parcours souvent chaotique et parsemé de ruptures; près de la moitié d'entre eux sont issus de familles connaissant ou ayant connu une situation de pauvreté.

En outre, malgré les différents dispositifs destinés à faciliter l'insertion des jeunes dans le monde professionnel (orientation scolaire, année de transition (OPTI), BIO, mesures d'insertion de l'assurance-chômage (SeMo, etc), on observe que certains d'entre eux ne parviennent néanmoins pas à s'intégrer durablement dans le monde du travail et que ces échecs les fragilisent considérablement.

1.2. Le manque de formation professionnelle: un facteur déterminant

Comme l'ont montré plusieurs études récentes, l'absence de formation professionnelle est l'un des facteurs déterminant qui explique l'augmentation du nombre de jeunes âgés de 18 à 25 ans bénéficiaires de l'aide sociale: 70% des JAD vaudois au RI n'ont pas de formation professionnelle.

Au tout début de cette année, la CSIAS, dans sa *Proposition pour une stratégie intégrée pour combattre le risque de pauvreté des jeunes adultes*², tirait la sonnette d'alarme: «le manque de formation est considéré comme la cause principale d'un chômage ultérieur et d'un recours à l'aide sociale des jeunes adultes». Ce constat l'amenait à revendiquer «un devoir de formation au-delà de la scolarité obligatoire». Selon la CSIAS: «chaque jeune devrait suivre une formation professionnelle de base. Sans protéger dans tous les cas contre un chômage ultérieur, la formation améliore toujours les chances d'assurer sa vie par ses propres forces. Du point de vue de l'aide sociale, le droit à la formation revêt une importance toute particulière. C'est notamment dans le cas des jeunes à l'aide sociale qu'on privilégie parfois l'exercice d'un travail non qualifié par rapport à une qualification professionnelle, puisqu'on facilite ainsi la sortie de l'aide sociale. C'est une vision à court terme, car du point de vue de l'Etat social, les qualifications sont des investissements»³.

1 Source: OFS, Statistique suisse de l'aide sociale, 2004

2 Conférence de presse du 3 janvier 2007

3 CSIAS, Proposition pour une stratégie intégrée pour combattre le risque de pauvreté des jeunes adultes, 3 janvier 2007, p.5.

2. Le concept FORJAD

2.1. Un projet interdépartemental de formation professionnelle pour les jeunes adultes au RI

Depuis l'automne 2005, le Département vaudois de la santé et de l'action sociale (DSAS), le Département de la formation et de la jeunesse (DFJ) et le Département de l'économie (DEC) ont intensifié leurs échanges autour de la problématique de l'exclusion croissante des jeunes adultes émergeant à l'aide sociale, afin de mettre en place une politique d'insertion en faveur de ce public particulièrement exposé à un risque de marginalisation durable.

En mai 2006, pour tenter d'endiguer l'accroissement du nombre de jeunes adultes bénéficiaires du RI sans formation professionnelle, qui, de ce fait n'ont pratiquement aucune chance de pouvoir s'insérer sur le marché du travail, le Conseil d'Etat a décidé de lancer l'expérience pilote FORJAD d'un coût estimé entre 4 et 8 millions. Le défi de ce projet est d'insérer durablement les jeunes bénéficiaires du RI par la formation professionnelle. Cette expérience pilote vise à offrir dans un premier temps à une centaine de jeunes au RI la possibilité d'accéder à une formation professionnelle complète, notamment par la voie de l'apprentissage en mode dual ou en école, tout en bénéficiant du minimum vital, de la prise en charge des frais de formation jusqu'au terme de celle-ci et d'un accompagnement individualisé et adapté pendant toute la durée de la formation.

2.2. Compétence des acteurs mobilisés

Les trois acteurs principaux de la mise en œuvre du programme FORJAD sont les Autorités d'application du RI (AA), les organismes prestataires (OP) de mesures d'insertion sociale (MIS) et le DSAS avec, au cœur du dispositif, le jeune bénéficiaire du RI et son projet de formation professionnelle.

Le processus

Le processus de mise en œuvre du programme FORJAD peut schématiquement être scindé en trois étapes: la sélection des jeunes potentiellement aptes à entreprendre une formation professionnelle, l'élaboration d'un projet de formation professionnelle et la recherche d'une place de formation et finalement, le suivi pendant la formation professionnelle afin de prévenir les ruptures.

La sélection des candidats à la formation professionnelle

La mise en œuvre du projet FORJAD commence ainsi plusieurs mois avant le début de la formation professionnelle du jeune. Une première sélection des jeunes candidats à la formation professionnelle se fait dans les AA, en fonction des critères définis par la directive interne spécifique au programme FORJAD (18-25 ans, domicile indépendant, pas de formation professionnelle antérieure) et des caractéristiques propres à chaque jeune.

L'élaboration du projet de formation professionnelle

Afin de vérifier leur capacité à entreprendre une formation professionnelle, les AA peuvent compter sur la collaboration des OP MIS spécialisés dans la prise en charge de jeunes (OP MIS JAD). La participation à une MIS JAD permet aux jeunes de définir ou valider un projet professionnel en effectuant des bilans de compétences, des tests d'intérêt ou des stages en entreprise. Une fois le projet professionnel validé, les organismes prestataires ont également pour mission d'aider le jeune à décrocher une place d'apprentissage chez un patron ou à s'inscrire dans une école professionnelle.

Le suivi pendant la formation professionnelle

Une fois que le contrat d'apprentissage ou l'attestation d'entrée en formation est signé, le jeune en transmet une copie à son référent de l'AA qui en informe le DSAS. L'inscription du jeune dans le projet FORJAD est définitive dès ce moment là et le suivi durant la formation peut commencer. En effet, l'organisme prestataire qui a été mandaté par le DSAS pour assurer le suivi des jeunes en formation prend contact avec les jeunes dès qu'ils ont trouvé

une solution concrète de formation professionnelle. Il s'engage ensuite à leur fournir un appui socio-pédagogique individualisé qui se concrétise par des entretiens réguliers dans un lieu neutre ou sur le lieu de travail, ainsi que par des cours d'appui scolaire si nécessaire.

La communication, la gestion et l'évaluation

Le rôle du DSAS dans la mise en œuvre du programme FORJAD, consiste principalement à fixer les priorités et les modalités de prise en charge en matière d'insertion des jeunes et les communiquer aux AA et aux OP, à gérer les aspects administratifs et financiers, à proposer un appui logistique aux AA et OP et à évaluer l'efficacité du dispositif.

3. Les moyens déployés

3.1. Développer des mesures de préparation à l'entrée en formation

Les MIS JAD sont un des moyens développés par le DSAS pour permettre la mise en œuvre du programme FORJAD.

Des organismes spécialisés dans la prise en charge des JAD

Les tâches principales qui incombent aux OP qui organisent des mesures spécifiques pour les jeunes sont celle d'aider ces derniers à élaborer ou valider un projet de formation professionnelle et celle de les soutenir dans la recherche d'un lieu de formation (employeur ou école professionnelle publique ou privée).

La définition/validation d'un projet de formation professionnelle

Pour les aider à définir un projet de formation professionnelle, les MIS JAD proposent aux jeunes d'effectuer des tests d'intérêt, d'élaborer un portfolio et de passer des tests de niveau scolaire. Certains d'entre eux font appel à l'office d'orientation professionnelle (OCOSP) pour les épauler dans cette tâche. Les MIS JAD organisent également des stages d'observation dans diverses entreprises partenaires afin de donner l'opportunité aux jeunes de découvrir de nouvelles professions. Le développement d'un réseau d'entreprises partenaires est en ce sens un enjeu majeur pour les OP MIS JAD qui sont constamment à la recherche de places de stages pour permettre aux jeunes de se confronter à la réalité du marché du travail et ainsi tester leur motivation et leur aptitude à l'emploi.

Exemples de MIS JAD

La structure **Ginkgo** organisée en collaboration avec la ville de Vevey offre à la fois une permanence sociale aux jeunes et un soutien à la définition d'un projet professionnel et à la recherche d'une place de formation. Cette structure légère allie ainsi des entretiens individualisés et des périodes de cours collectifs (bilan de compétences, cours d'appui scolaire) pour aider les jeunes à élaborer leur projet de formation professionnelle. Ses points forts sont la détection précoce des jeunes en difficulté par le biais du travail de rue, le suivi à long terme et la collaboration avec les services de la ville de Vevey pour l'organisation de stages au sein de l'administration communale.

Caritas organise une mesure axée sur la pratique professionnelle dans les métiers de la vente et de la logistique avec, en parallèle, un soutien à la recherche d'emploi et des cours d'appui scolaire. Bénéficiant de l'infrastructure de la C.A.R.L. (centrale alimentaire de la région lausannoise qui gère la récupération d'habits deuxième main et le surplus alimentaire), des épiceries Caritas et des boutiques Nioulouke, les points forts de cette mesure sont de mettre les jeunes dans un contexte très proche de la réalité économique et de bénéficier d'un large réseau de partenaires.

La recherche de places d'apprentissage

Le développement d'un réseau d'entreprises partenaires est également un point crucial pour la réalisation de la deuxième tâche que le DSAS a délégué en bonne partie aux OP: la prospection de places d'apprentissages. Certains OP MIS JAD disposent pour ce faire de prospecteurs mais, dans la plupart des cas, cette tâche est assumée par le responsable de mesure ou par le personnel encadrant.

La communication et la coordination assurées par le DSAS

La mise en œuvre des MIS JAD a nécessité un investissement considérable du DSAS en termes de communication et d'évaluation. Des séances trimestrielles ont été organisées par les représentants du DSAS pour transmettre les priorités du Département en termes d'insertion des jeunes aux AA et aux OP et pour assurer la bonne coordination du dispositif. De plus, des visites régulières ont été effectuées sur le terrain afin de maintenir une vision réaliste des problématiques rencontrées par les jeunes candidats à la formation professionnelle.

Des modalités de collaboration et de financement qui mettent l'accent sur la qualité des prestations

Afin de parvenir à de meilleurs résultats en termes de sorties du dispositif d'aide sociale par la formation professionnelle, le DSAS a décidé d'élaborer un nouveau document contractuel à l'attention des OP MIS JAD. Ce nouveau type de contrat prévoit d'assurer le financement d'un certain nombre de places en MIS JAD afin de sécuriser les OP du point de vue financier et de les amener à mettre l'accent sur la qualité des prestations offertes aux JAD plutôt que sur le remplissage de leur mesure.

3.2. Collaboration DSAS – DFJ – DEC

Groupe interdépartemental FORJAD

Un groupe de coordination et d'appui pour le projet FORJAD a été mis sur pied début 2006. Ce groupe composé de représentants des trois départements concernés, des OP et des employeurs a joué un rôle important pour la préparation du projet, pour son acceptabilité politique et pour son succès notamment au moment du lancement de celui-ci en été '06, lorsqu'il a fallu décrocher des places d'apprentissage ou aiguiller les candidats FORJAD vers la filière de formation la mieux adaptée. Aujourd'hui, ce groupe de travail conserve essentiellement un rôle de supervision et d'accompagnement du projet. C'est également un lieu de partage du savoir et de réseautage en matière d'insertion sociale et professionnelle des jeunes.

Coordination avec l'aide à la formation

Afin de gommer les effets désincitatifs résultant de la perte ou de la diminution importante du soutien financier des personnes sortant de l'aide sociale en raison du début d'une formation professionnelle, le DSAS et le DFJ, département responsable de l'attribution des bourses d'études, ont établi une directive visant à coordonner le régime d'aide sociale et celui des bourses d'études. Cette coordination permet aux jeunes participant à FORJAD de bénéficier à la fois de la prise en charge des frais de formation par l'Office cantonal des bourses d'études (OCBE) et de la couverture des besoins vitaux par le RI, sans subir de pertes financières, et avec en plus la possibilité de percevoir jusqu'à 200 francs de plus par mois grâce à la franchise accordée sur les salaires d'apprenti.

Financement conjoint DEC - DSAS

Le projet FORJAD nécessite l'assurance du financement pendant toute la durée de la formation pour chaque bénéficiaire inscrit. Le coût total du projet à charge de l'Etat⁴, pour la volée de 100 jeunes débutant leur formation en 2006 est estimé entre 2 et 4 millions. Son financement sera assuré en partie grâce à un prélèvement extraordinaire sur le fonds

⁴ En vertu de la facture sociale, la moitié des coûts du projet sont également à charge des Communes vaudoises.

cantonal de lutte contre le chômage géré par le DEC, pour le reste, par le biais du budget MIS du DSAS.

Compétence et leadership des AA

Le projet FORJAD a attribué aux AA la compétence et le leadership en matière d'insertion de jeunes adultes bénéficiaires du RI ne disposant pas d'une formation professionnelle. De plus en plus, les conseillers ORP orientent les jeunes sans formation vers les CSR en vue d'une prise en charge spécifique, plus adaptée et donc plus efficace.

3.3. Rechercher le soutien des milieux professionnels

Le placement des JAD en apprentissage implique le développement de relations privilégiées avec les milieux professionnels qui peuvent leur offrir une opportunité de formation. Dans le but d'obtenir des places de stage ou d'apprentissage pour ces jeunes, le DSAS a multiplié les interventions auprès de représentants du secteur privé, du secteur parapublic et des communes. Certains EMS vaudois ont décidé de participer à cette initiative en proposant des places de stage et d'apprentissage dans les différents champs professionnels qu'ils proposent (cuisine, entretien, hôtellerie, etc.). Afin d'encourager ce soutien extrêmement précieux et indispensable, le DSAS a décidé de prendre en charge jusqu'à 20% du coût de l'encadrement des apprentis bénéficiaires du RI engagés par un établissement médicosocial ou par une commune.

3.4. Offrir un accompagnement adapté tout au long de la formation

Un moyen important développé par le DSAS pour permettre à un maximum de jeunes participants au programme FORJAD de réussir leur formation professionnelle et de s'insérer dans le monde professionnel, consiste à leur offrir un accompagnement spécifique pendant leur formation pour prévenir les ruptures.

Le suivi individuel pendant la formation professionnelle

Conscient du fait que la grande majorité des jeunes bénéficiaires du RI candidats à la formation professionnelle se trouvaient dans des situations personnelles et familiales difficiles suite à un parcours marqué d'échecs scolaires et de ruptures, le DSAS a mandaté l'association TEM, active dans ce domaine depuis plusieurs années, pour suivre les jeunes pendant toute la durée de leur formation professionnelle.

La formation professionnelle en institution

Pour permettre aux jeunes les plus fragilisés de se former, le DSAS a également établi une collaboration avec des associations et fondations sociales habilitées à former des jeunes apprentis. La fondation du Repuis, la fondation les Oliviers, l'association du Relais et l'association Caritas ont ainsi signé des conventions de collaboration avec le DSAS pour offrir un encadrement et un suivi spécifique aux jeunes en formation professionnelle au sein de leur institution.

4. Difficultés et limites

4.1. Des jeunes présentant un cumul de problématiques

La première difficulté rencontrée dans la mise en œuvre du programme FORJAD est celle de la mobilisation des jeunes potentiellement aptes à entreprendre une formation professionnelle. Cette première action effectuée par les AA avant l'attribution d'une MIS JAD, s'oppose à un certain scepticisme des jeunes envers un système qui, avant leur arrivée au RI, leur a proposé des mesures de transition qui n'ont pas débouché sur une solution (10^{ème} année, Semestre de motivation dans le cadre du chômage, préapprentissage...). Le défi est de taille non seulement pour réussir à convaincre les jeunes d'entreprendre une MIS, mais surtout pour réussir à les accompagner vers une solution de formation réaliste et réalisable sans oublier qu'une fois réactivés et encouragés, les jeunes peuvent avoir des

attentes très élevées et qu'il risquent donc d'être déçus face à leur réelles possibilités. Le bilan social effectué par les AA doit par conséquent être réalisé avec beaucoup de soin afin d'orienter le jeune sur la bonne MIS. Pour permettre une sélection et une orientation adéquate des jeunes dans le réseau de partenaires et leur éviter ainsi une énième déception potentiellement dévastatrice, la formation des travailleurs sociaux est donc un point essentiel à la réussite du processus d'insertion.

Une fois les jeunes en mesure, les organisateurs de MIS JAD sont confrontés aux problématiques multiples des jeunes qu'ils suivent au quotidien. Les OP découvrent ainsi fréquemment des problèmes qui n'étaient pas apparus lors des entretiens hebdomadaires ou mensuels effectués dans les AA dont les principaux sont:

- le décalage entre les connaissances scolaires des jeunes et leur projet de formation professionnelle;
- l'état de santé physique et psychique des jeunes. Les problématiques psycho-affectives liées à des parcours marqués de ruptures suite à une immigration, à des échecs scolaires ou à des problèmes dans le cadre familial, engendrent des comportements dépendants ou des atteintes à la santé psychique. De plus, les années d'inactivité conditionnent les capacités d'apprentissage et l'endurance des jeunes sur un lieu de travail.
- la situation financière des jeunes. Nombre de jeunes inscrits au RI ont accumulé un montant de dettes qui se chiffre à plusieurs dizaines de milliers de francs. Cet état de fait les dissuade fortement de reprendre une activité salariée puis qu'ils sont conscients que les saisies sur salaire les réduiront au même niveau de vie qu'au RI.

Population FORJAD

- un ratio homme/femme équilibré
- une majorité de jeunes âgés de plus de 23 ans
- une scolarité en VSO pour la plupart des jeunes
- 25 nationalités différentes
- 2/3 des jeunes ont suivi une mesure de formation ou de transition (OPTI, TEM, SEMO, UTT) pendant les 3 années précédant leur inscription dans FORJAD
- plus de la moitié ont exercé une activité professionnelle sans qualifications pendant l'année précédant leur inscription dans FORJAD

Enfin, pour les jeunes qui débutent la formation, reste encore à vaincre la peur de l'échec (ou de la réussite) qui peut ressurgir inlassablement et de façon dramatique pour un certain temps à la première difficulté rencontrée ou lors des examens.

4.2. Des outils de gestion à élaborer

Le DSAS a également été confronté à de nombreuses difficultés pour assurer la gestion administrative et financière du programme FORJAD. En effet, ce programme étant un projet pilote, sa mise en œuvre ne pouvait s'appuyer sur aucune base existante. Le DSAS a dû ainsi élaborer des directives de travail à l'attention des AA de manière progressive et communiquer ses priorités et attentes lors de séances mensuelles avec les conseillers en insertion de tout le canton.

De plus, le DSAS a fourni un effort considérable pour créer des outils informatiques permettant d'identifier les jeunes participant au programme, d'assurer le paiement des frais de formation et d'encaisser les bourses études. Afin de s'adapter à la logique de la refacturation possible des prestations d'aide sociale, le DSAS a dû trouver des solutions techniques permettant d'attribuer les coûts du projet FORJAD à chaque bénéficiaire.

4.3. La recherche de places d'apprentissage

Le nombre limité de places d'apprentissage est un problème notamment lorsqu'il s'agit de placer des jeunes qui présentent un parcours atypique et qui est, à priori, peu rassurant pour l'employeur. Les administrations cantonales et communales, et les institutions paraétatiques jouent dès lors un rôle important en proposant à ces jeunes des opportunités d'apprentissage. Grâce à une campagne de sensibilisation assidue menée par le DSAS et ses partenaires dans le cadre de FORJAD une quinzaine de places d'apprentissage a pu être offerte pour la rentrée '06 auprès du canton, de quelques communes et dans des organismes subventionnés. Il faut obtenir davantage des employeurs afin d'éviter que des jeunes aptes à entreprendre une formation ne restent sur le carreau et ne se démobilisent. L'engagement de prospecteurs *ad hoc* pourrait aider à augmenter le nombre de places pouvant être mises à disposition des jeunes de l'aide sociale.

4.4. La formation des encadrants

La question de la formation des travailleurs sociaux chargés de suivre et d'encadrer les jeunes avant et pendant leur formation est apparue comme un élément fondamental à la réussite du programme FORJAD. Cette question touche à la fois les assistants sociaux (AS) et conseillers en insertion (CI) que les personnes actives dans les OP MIS.

L'insertion par la voie de la formation professionnelle pour des jeunes fortement précarisés bénéficiaires de l'aide sociale étant un objectif relativement récent, il n'existe pas de véritable formation officielle à l'attention des professionnels concernés. Pour pallier à ce manque, une formation interne a été mise en place par le DSAS pour former les AS et CI à la réalisation du bilan social, première étape essentielle pour la sélection des candidats potentiels au programme FORJAD. Néanmoins, l'expérience FORJAD montre que cette formation devra être complétée afin que l'aiguillage des bénéficiaires et l'utilisation du réseau soient plus efficaces et que des stratégies d'insertion pertinentes puissent être élaborées par les AA.

Concernant les travailleurs sociaux actifs dans les OP MIS JAD, on constate une certaine hétérogénéité des profils dans les différentes institutions. Diverses fonctions coexistent au sein des OP MIS JAD et correspondent à la variété de l'offre en matière de prestations (cf. exemple de MIS JAD, p. 4). Le travail d'un maître socio-professionnel qui suit les jeunes au sein d'un atelier ne peut être comparé à celui d'un «coach» qui accompagne les jeunes dans l'élaboration de leur projet professionnel lors d'entretiens individuels ou à celui du professeur qui prodigue des cours d'appui scolaire à un groupe d'élèves en vue d'un examen d'admission. Or, si toutes ces fonctions sont nécessaires pour préparer les jeunes à l'entrée en formation, il est important d'établir des exigences en matière de formation des encadrants afin de garantir une prestation de qualité à tous les jeunes bénéficiaires du RI qui décident d'entreprendre une formation professionnelle.

L'association TEM qui suit les jeunes pendant leur formation professionnelle a rencontré également des difficultés à recruter le personnel dont elle avait besoin pour remplir la mission que le DSAS lui avait confiée. En effet, les collaborateurs de TEM doivent répondre à un profil très particulier puisqu'ils se situent à l'interface entre le jeune, l'entreprise ou l'école professionnelle et l'AA. Ils doivent faire preuve de compétences à la fois dans les domaines:

- du suivi psychosocial pour soutenir et motiver les jeunes;
- de la médiation en cas de conflit entre le jeune et son employeur;
- de la prospection dans les cas où, suite à une rupture de formation, il est nécessaire de trouver un autre lieu de formation pour un jeune.

4.5. La pérennisation du programme FORJAD et son ancrage institutionnel

Né comme expérience pilote, le projet FORJAD fait l'objet d'une évaluation régulière et d'un rapport au Conseil d'Etat vaudois une fois par année. La question de sa pérennisation ou,

plus précisément, de son intégration en tant que dispositif ordinaire d'insertion des jeunes bénéficiaires de l'aide sociale se pose et, avec elle, celle de son ancrage institutionnel. Est-ce en effet à l'aide sociale de financer la formation professionnelle des personnes qui n'ont pas pu l'accomplir selon le cursus ordinaire ou cela relève plutôt d'un autre régime (p. ex. aide à la formation)? L'exécutif vaudois se penchera sur cette question dans quelques mois, en fonction notamment du taux de réussite au terme de la formation de participants à FORJAD. La question de la définition du cercle des bénéficiaires sera alors également posée. Doit-on en effet limiter le soutien aux jeunes entre 18 et 25 ans ou l'étendre à tous ceux qui risquent d'être marginalisés entre 15 et 30 ans?

5. Résultats

Entre juin et décembre 2006, plus de 250 candidats potentiels au programme FORJAD ont été signalés au DSAS par les AA. Toutefois, compte tenu de l'offre de places d'apprentissage disponibles d'une part, et du degré réel de préparation des candidats à l'apprentissage d'autre part, seul 130 jeunes ont été retenus.

5.1. Un bilan globalement positif

Au terme de la première année de formation, 92 bénéficiaires de FORJAD étaient toujours dans la course. Le taux global de réussite au terme de la première année se situe donc à plus de 70% avec un taux pour les formations de type dual (apprentissage) avoisinant le 80%. Ce taux de réussite est tout à fait équivalent, voire supérieur à celui rencontré chez les jeunes suivant un parcours ordinaire.

5.2. FORJAD 2007

Compte tenu des résultats encourageants enregistrés jusqu'ici, les chef-fe-s des trois départements concernés (DSAS, DFJ, DEC) ont proposé au Conseil d'Etat de poursuivre cette expérience pilote en offrant à une deuxième volée de 150 JAD bénéficiaires du RI, sans formation professionnelle accomplie, la possibilité d'accéder à une telle formation dès la rentrée d'août 2007.

A fin juillet 07, une centaine de jeunes étaient déjà inscrits dans la deuxième volée de FORJAD en vue de démarrer une formation professionnelle dès la rentrée d'août 07.

6. Conclusions et perspectives

Le projet FORJAD nous paraît un maillon indispensable d'une politique d'insertion cantonale, qui vise à permettre à des jeunes marginalisés de s'affranchir de l'aide sociale et de s'intégrer durablement dans la société. Néanmoins, en parallèle, d'autres axes doivent être développés afin d'améliorer globalement l'intégration des jeunes et d'endiguer leur exclusion croissante.

Agir en amont

L'expérience de FORJAD montre que l'insertion de jeunes adultes bénéficiaires de l'aide sociale par la formation professionnelle est possible. Néanmoins, les jeunes concernées cumulent les difficultés et sont de moins en moins motivés à entreprendre une formation (illettrisme, perte de facultés d'apprentissage, problèmes de dépendances, fragilité psychologique, endettement, etc.). Leur offrir la possibilité de rattraper leur formation est certes indispensable mais il faut aussi et avant tout agir en amont afin d'éviter que d'autres jeunes manquent leur sortie de la scolarité obligatoire. Pour ce faire, il est nécessaire d'identifier précocement les cas à risque et de proposer des solutions adaptées et individualisées au niveau du préscolaire, durant la phase de transition vers la formation postobligatoire ou l'apprentissage et dans les mesures mises sur pied afin de palier aux échecs d'intégration. La «traçabilité» des écoliers grâce à une collaboration

interdépartementale basée sur un meilleur partage de l'information devrait également être assurée afin d'améliorer le suivi des personnes et la cohérence du processus d'insertion.

Enfin, dans l'idéal, les jeunes en transition devraient pouvoir accéder à l'ensemble des prestations de l'Etat par l'intermédiaire d'un seul interlocuteur administratif. Un «guichet unique» permettrait d'éviter aux jeunes plus en difficulté – et qui a fortiori sont moins aptes à exploiter les possibilités offertes par le système - de se dévaloriser davantage en étant obligés de «se raconter au négatif» une nouvelle fois à chaque changement de prise en charge ou, pire encore, de passer des mois «à la rue» en attendant que quelque chose se passe, jusqu'à la fatidique inscription à l'aide sociale le jour de ses 18 ans.

Allier les milieux économiques

Une véritable intégration des jeunes passe inéluctablement par l'accès au monde professionnel. Par conséquent, l'efficacité de la politique d'insertion des jeunes bénéficiaires de l'aide sociale dépend également de l'implication des milieux économiques. La recherche de places d'apprentissage pour jeunes adultes aux parcours atypiques est difficile et nécessite par conséquent la complicité d'employeurs volontaires qu'il s'agit de rassurer et aussi de soutenir et d'accompagner durant la formation. Des solutions dans ce sens doivent être développées. Dans le cadre de FORJAD, afin d'augmenter les possibilités d'apprentissage pour les jeunes bénéficiaires de l'aide sociale, l'Etat de Vaud expérimente avec Le Repuis à Yverdon une mesure visant à offrir aux petites entreprises «non formatrices» la prise en charge du suivi scolaire, social et administratif de l'apprenti en échange de la transmission du savoir pratique à ce dernier jusqu'à obtention du certificat de capacité.

Par ailleurs, une meilleure alliance avec les milieux économiques doit également permettre de diminuer les exigences vis-à-vis des organismes prestataires de mesures d'intégration en matière de «non concurrence» à l'économie privée. En effet, il est indispensable de pouvoir développer ou maintenir les compétences des jeunes au chômage ou en attente d'un apprentissage en les engageant dans des activités qualifiantes et valorisables sur le marché du travail le moment venu. Des entreprises d'insertion pourraient ainsi être développées dans différents secteurs d'activité mais dans ce domaine, beaucoup reste encore à entreprendre dans le canton de Vaud.

Table des abréviations	
RI	Revenu d'insertion
DSAS	Département de la santé et de l'action sociale
DFJ	Département de la formation et de la jeunesse
DEC	Département de l'économie
AA	Autorités d'application (c.a.d. les CSR, CSI, CSIR et la FVP)
CSR	Centres sociaux régionaux
CSI	Centre social intercommunal
CSIR	Centre social pour l'intégration des réfugiés statutaires
FVP	Fondation vaudoise de probation
MIS	Mesure d'insertion sociale
JAD	Jeune adulte en difficulté
MIS JAD	Mesure d'insertion sociale pour les jeunes adultes en difficulté
OP	Organisme prestataire
OP MIS	Organisme prestataire de mesure d'insertion sociale
OP MIS JAD	Organisme prestataire de mesure d'insertion sociale pour les jeunes adultes en difficulté
OCBE	Office cantonal des bourses d'études
AS	Assistant-e social-e
CI	Conseiller-ère en insertion